M. LEBAS, Ministre du Travail, a examiné hier, à Lille, un certain nombre de conflits

A LA SUITE DE SA SENTENCE ARBITRALE, LA GRÈVE DES DOCKERS DUNKERQUOIS EST TERMINÉE

A PARIS, M. ROGER SALENGRO A ARBITRÉ LE CONFLIT DES GRANDS MAGASINS

M. LEBAS, Ministre du Travail, a consacré l'après-midi de dimanche à l'examen approfondi de conflits du travail pour lesquels son arbitrage avait été sollicité. De 15 heures à 19 h. 30, il a reçu dans le cabinet du Préfet du Nord deux délégations : celle des Dockers de Dunkerque pour lesquels l'accord s'est fait sur la sentence arbitrale qu'on lira plus loin ; puis une délégation des employés de Caisses d'Assurances Sociales. Sur ce dernier point, l'accord est en bonne voie et on espère une reprise du travail pour mardi.

Au Port de Dunkerque

Jeudi dernier des délégations de patrons et ouvriers du Port de Dunkerque avaient été entendues au Ministère du Travail par M. DREYFUS, directeur du Cabinet, à qui avaient été présentés les arguments respectifs.

M. LEBAS avait décidé de se saisir directement de la question. Son arbitrage portait sur le chiffre de base du salaire journalier que les dockers dunkerquois voulaient porter de 36 à 45 fr. 50.

Une délégation qu'accompagnait M. Charles VALENTIN, député-maire de Dunkerque, a eu hier à la Préfecture du Nord, une entrevue de 3 heures avec le ministre, dont la sentence arbitrale a été acceptée, ce qui a pour effet la reprise immédiate du travail. En vue de résorber rapidemeent le chômage qui pese lourdement sur les communes de l'agglomération dunkerquoise, les délégués réclamaient une application immédiate de la semaine de 40 heures. Le ministre leur a opposé les raisons qui obligent à étudier auparavant pour chaque profession les modalités d'application. On lira plus loin la déclaration nette et précise qu'a faite a ce sujet M. Lebas.

La sentence arbitrale

Voici le texte de la sentence arbitrale sur le taux du salaire en journée au port de Dunkerqus :

« Le Ministre du Travail, considérant que dans le conflit qui separe la main-d'œuvre docker et les Employeurs Dunkerquois la question du prix du salaire à attribuer à la journée de travail au Port n'a pu être résolue par accord amiable;

» Que l'arbitrage du Ministre du Travail a été sollicite ou accepté par les deux parties;

» Considerant qu'ilappert des renseignements recueillis que le taux du salaire en journée pratiqué au Port de Dunkerque s'elevait au prix de 38 fr. au terme de la dernière periode où le Syndicat ouvrier et le groupement patronal pouvaient debattre entre eux les conditions du travail;

» Considerant qu'à la même période le taux du salaire en journee, pratique au Port du Havre s'elevait à 40 fr. 50, qu'il vient d'être eleve de 12 % pour atteindre 45 fr. 40 a la date du 8 juin 1936; que le relèvement correspondant du salaire des dockers de Dunkerque conduirait au chiffre de 42 fr. 55;

» Considerant que le salaire de 45 fr. 40 pratiqué au Havre comprend une prime dite de « salissure » qui, à Dunkerque, s'ajoute au salaire du docker;

» Considerant que lors de la presentation de leurs premières revendications, les ouvriers ont reclamé une augmentaton de 7 fr. du salaire pratiqué de 36 fr. par jour;

» Considerant que dans l'esprit des accords generaux passés entre la Confédération Generale du Travail et la Confédération Générale de la Production, sous l'egide de M. le Président du Conseil, il parait équitable d'adopter le taux de 15 % pour la majoration du dernier salaire contratuel de 38 fr., ce qui conduit au chiffre de 43 fr. 70;

» ARBITRE au prix de 43 fr. 70 à titre de premier palier, le taux de la journée de travail au Port de Dunkerque jusqu'au 1er octobre 1936;

» Et, pour la période postericure à cette date,

» Estime que si le retour du Port de Dunkerque à l'activité normale est constaté, un nouveau reajustement du salaire pourra donner lieu à examen en vue d'être fixé soit par un accord entre les organisations syndicales patronale et ouvrière, soit à défaut de cet accord par arbitrage du Ministre du Travail; par ailleurs, recommande instamment la reprise immédiate du travail et le retour à la libre circulation des navires, ainsi que la mise au point, dans les 8 jours qui suivront la lecture de la présente sentence, du contrat collectif de travail, étant entendu que toute question de détail susceptible d'en retarder l'achèvement sera soumise à l'arbitrage immédiat de l'Administration ».

POUR LES EMPLOYÉS DES CAISSES D'ASSURANCES SOCIALES

Les Employés des Caisses d'Assurances Sociales ont eu au cours de la journée de samedi, de longs pourparlers qui se sont poursuivis à la Prefecture du Nord, de 15 h. jusqu'à 3 h. du matin. Une délégation qui comprenait des membres de la Chambre Syndicale de la Région Lilloise et des délégués du personnel des Caisses, a été reçue hier à 18 h. par le Ministre. M. Baleuw, secrétaire, était accompagné de ses collègues MM. Leruste, secrétaire-adjoint, Nizet, trésorier, Roye et de M. Fontaine, délégué des syndicats libres.

Les délégués souhaitaient l'arbitrage du Ministre, mais M. Lebas leur a fait entendre qu'il ne pouvait se prononcer aussi rapidement et que si, à première vue il n'était point douteux que des ajustements de salaires s'imposaient, il fallait avant tout présenter des éléments de base. Faisant valoir que les employés d'assurances sociales n'assuraient pas un service ordinaire privé, et que la prolongation du conflit serait forcément préjudiciable à tous les travailleurs, M. Lebas a fait appel à leur esprit de solidarité pour reprendre le travail le plus tôt possible.

Les délégués en référeront ce matin même au cours de deux **réunions qui se tiendront à 1a heures, l'une au boulevard Vauban, à la Caisse Mutualiste ; l'autre, à la même heure, à la Caisse interprofessionnelle, rue des Jardins.**

Une déclaration du Ministre

Au sortir de ces entrevues, M. LEBAS a reçu les membres de la presse, à qui il a fait, avec sa netteté habituelle, la déclaration suivante :

« Au sujet du conflit du port de Dunkerque où la situation, à se prolonger, devenait inquiétante, je suis parvenu à un règlement satisfaisant. Je remercie les patrons et ouvriers qui ont fait appel à mon arbitrage. Je ne suis pas sûr que cette sentence réponde au désir de tout le monde, mais le texte précise bien que la porte est ouverte à tout accord ultérieur, si les circonstances appelaient un nouvel examen de la question.

» Sur un plan plus général, il faut que chacun comprenne que la mise en application de la loi de quarante heures ne peut devenir une réalité sans accord préalable, dans chaque corporation, entre les organisations intéressées. L'article 7 de la loi dit clairement que l'accord est indispensable, qu'il faudra prendre avis de la section compétente du Conseil national économique. L'esprit de la loi est que son application doit être souple, pour s'adapter au mieux à toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale.

» Ce sera la tâche de demain, en même temps que nous nous attaquerons, dans les semaines qui vont venir, à l'étude les conventions collectives, à commencer par les grosses industries : textile, bâtiment, métallurgie.

» Vous voyez que la besogne ne manque pas... »

M. Lebas apportera son arbitrage dans le conflit des faïenciers de la région Valenciennoise

Malgré les efforts de M. Ernest Couteaux, conseiller général, maire de Saint-Amand, qui a déployé une incessante activité, ceux de M. Gaubert, sous-préfet de Valenciennes, dont la diplomatie a cependant obtenu, en d'autre cas, d'intéressants résultats, et ceux de l'inspecteur du Travail, l'accord n'a pu se faire entre l'importante corporation des faïenciers et les patrons faïenciers de la région de Valenciennes, de Saint-Amand, notamment.

De nombreuses entrevues ont déjà eu lieu sans résultat. Devant la prolongation d'une situation si préjudiciable aux intérêts de toute la région, M. Ernest Couteaux vient de faire appel au ministre du Travail, M. Lebas, qui a accepté d'apporter son concours immédiat à la municipalité amandinoise pour régler si possible le conflit.

Chez les Fabricants de Produits Agglomérés, de Ciment armé et Carreaux

TROIS USINES FERMERONT-ELLES ?

On enregistre avec satisfaction la terminaison des grèves : Pèche, à **Halluin** ; Morin, à **Carvin** ; Boucquey, Winkelmans et Flandet, à **Lomme**.

Reprises ce jour : Mullier à **Ascq** ; Winckler, à **Marcq** ; Ponthieu à **Tourcoing** ; Decuyper, à **Neuville-en-Ferrain** et Lamarque, à **Croix**.

Salaires minimum : manœuvre 3 fr. 60, specialisé 3 fr. 85 ; mouleurs 4 fr. 10, 4 fr. 25 ; Femmes, 2 fr. 50 ; apprentis, 2 fr. 75.

Salaires uniformes dans ces établissements acceptés par ouvriers et patrons.

Malheureusement, trois établissements importants de la banlieue lilloise continuent la grève : Châssis M. T., Grondel frères et Roberé Hayem, à **Saint-André**, les ouvriers ne voulant pas accepter ces salaires.

Le conflit n'a pu être solutionné : on affirmait que ces trois usines ne pouvant exploiter avec des salaires supérieurs cesseraient leurs exploitations. Deux de ces maisons auraient définitivement congédie leur personnel. Un gros malaise subsiste, on désirerait éviter la mise au chômage d'un nombreux personnel salarié.

Souhaitons donc bonne volonté ouvrière et patronale pour solutionner ce penible conflit.

A PARIS

M. ROGER SALENGRO a arbitré le conflit des grands magasins et des « Prix uniques »

Paris, 21. — M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, qui avait reçu la mission par les parties en cause d'arbitrer le conflit pendant depuis 18 jours des grands magasins et magasins à prix uniques, a poursuivi des pourparlers à cette fin, toute la nuit.

Ayant rendu à 3 h., sa sentence arbitrale concernant les grands magasins, M. Roger Salengro a rendu, à 7 h. 30, sa sentence arbitrale concernant les magasins à prix uniques.

A la suite de l'arbitrage réalisé, le travail reprendra, ce lundi, dans tous les établissements en grève qui comportent un personnel de 26.000 employés des deux sexes.

Une déclaration du Ministre de l'Intérieur

Paris, 21. — M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, a reçu à midi 30 les membres de la presse et leur a fait la déclaration suivante :

« Les dernières signatures consacrant l'accord qui va permettre la reprise du travail de 26.000 employés ont été échangées à 9 h. 15 ce matin. Je suis allé aussitôt mettre au courant de cet accord le Président de la République.

» La hausse pour tous les salaires des employés des grands magasins variera de 25 % pour les salaires jusqu'à 6.000 fr. à 5 % pour les salaires de 18.000 à 20.000 fr. Dans les maisons qui nourrissent actuellement leur personnel le prix du déjeuner à déduire des salaires est fixé à 6 fr. soit 150 fr. par mois.

» Au sujet des salaires pour les vendeurs et vendeuses il faut entendre « minimum garanti guelte comprise ».

A la suite de la signature de l'accord la délégation patronale et la délégation ouvrière ont unanimement remercié le gouvernement pour ses efforts de conciliation et l'arbitrage qu'il venait de rendre.

L'évacuation des grands magasins et des magasins à prix unique a commencé cet après-midi à 14 h. La rentrée du personnel aura lieu demain matin, pour les magasins à prix unique, et demain après-midi, pour les grands magasins.

EN PROVINCE

Vichy, 21. — Un accord est intervenu entre administration de la Compagnie Fermière de Vichy-Etat et ses ouvriers, sans que ces derniers aient fait grève.

A Cusset, un accord est intervenu à la manfacture de caoutchouc où les ouvriers ont repris le travail après deux jours de grève.

Les pourparlers se poursuivent à Saint-Yorre, entre propriétaires et ouvriers. Dans le bâtiment, à Vichy et à Cusset, les intéressés n'ont pu arriver à une entente.

Roanne, 21. — Une nouvelle entrevue entre les représentants de la Fédération patronale des textiles et la délégation ouvrière, a eu lieu hier après-midi, à la Sous-Préfecture.

Un accord est intervenu sur les bases suivantes : Augmentation de salaires de 12 %, congés payés annuels de douze jours ; il a été convenu que les congés seraient seulement de huit jours cette année, les journées de grèves étant comprises pour quatre jours.

L'accord a été soumis dans la soirée à la réunion générale des délégués d'usines.

Nancy, 21. — Les garçons de café se sont mis en grève hier et occupent les établissements.

Valence, 21. — Le conflit qui avait éclaté dans les garages s'est terminé au cours de la nuit dernière. Seule, à Valence, la grève du bâtiment n'a pas encore été réglée.

Angoulême, 21. — Le personnel de la verrerie Claude Boucher, de Cognac, a décidé la grève.

Oran, 21. — Le mouvement de grève s'étend actuellement à 2.000 grévistes environ. Les Galeries de France et les Etablissements Mical ont fermé et mis leur personnel en congé.

Sur l'intervention du préfet, l'Union des Syndicats confédérés laisse sortir des usines les matières nécessaires à l'alimentation et à la Défense nationale.

EN BELGIQUE

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

La situation dimanche n'a pas apporté de changement. Il y a la grève des tramways à *Gand*, la grève générale du textile à *Roulers*. Le calme règne dans différentes provinces bien que dans différentes communes à *Tongres*, à *Binche*, à *Boussu*, on ait dépavé quelques rues. L'autorité a réquisitionné du monde pour les repaver. Il y a une légère extension de la grève dans le *Hainaut* mais à *Jemmappes*, les ouvriers de la verrerie ont repris le travail. A *Bruxelles*, on signale des grèves dans les taxis.

Les ministres se sont réunis dimanche matin. Ils ont examiné les mesures à prendre pour hâter la reprise du travail. Puis ils ont décidé, d'accorder des crédits de garantie de l'ordre de 450 millions pour favoriser l'exportation. Le Conseil a adopté les bases de la déclaration ministérielle.

De son côté, la Commission Syndicale s'est réunie à la fin de la journée de dimanche mais elle a ajourné à lundi soir sa décision de reprise du travail attendant de connaître le rapport de toutes les commissions paritaires qui ont, on le sait, pour la plupart, accepté les revendications des grévistes sauf en ce qui concerne la semaine de 40 heures dont la solution a été renvoyée au Gouvernement.

LES OCCUPATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Une résolution des groupements patronaux bordelais

Bordeaux, 21. — Hier, à 16 h. 30, sur convocation du président de la chambre de commerce de Bordeaux, les présidents des groupements patronaux suivants se sont réunis : L'Union syndicale des syndicats girondins (63 syndicats patronaux), le Comité de l'Alimentation bordelaise (23 syndicats patronaux), la Féderation maritime de bord (14 syndicats patronaux), la Société pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie de Bordeaux (885 membres, dont 43 syndicats patronaux), le Syndicat général du Bâtiment (14 syndicats patronaux), la Fédération de Commerce de détail. La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Considérant l'émotion soulevée dans la population laborieuse par les actes de vandalisme commis dans le centre de la ville et qu'on ne saurait attribuer qu'à des éléments troubles qui cherchent à faire glisser les conflits du travail hors du terrain professionnel ; considérant que les atteintes à la liberté individuelle et au droit de propriété se multiplient et s'aggravent, ainsi que les actes d'intimidation et de menaces ; que notamment, certains chefs d'entreprises, ainsi que leurs employés ne peuvent plus accéder à leurs bureaux ;

» Considérant que l'interêt de tous exige la reprise du travail ;

» Considerant que telle est assurément la volonté du gouvernement lui-même au moment où la confiance du pays lui est plus que jamais nécessaire pour faire face aux difficultés de la situation financière ;

» Appellent une fois de plus l'attention du gouvernement sur l'urgence de mettre fin à des occupations illégales et d'assurer dans l'ordre la liberté des citoyens ;

» Demandent à leurs commettants de conserver leur calme traditionnel et, tenant à affirmer leur solidarité envers leurs confrères, invitent les industriels et commerçants à arborer le drapeau national. »

Suivent les signatures.

Cet ordre du jour a été remis à 20 h. 15 au prefet de la Gironde.

AVIS IMPORTANT AUX ASSURÉS SOCIAUX

On nous communique :

« Les Caisses régionales d'Assurances sociales sont pour la plupart fermées actuellement. La cause en est la grève. Demain probablement la caisse départementale en fera autant.

» *Le Comité de Défense des Assurés Sociaux*, dont le siège est au *Palais de la Bière*, place de Béthune à *Lille*, comprend d'une part que cette grève est légitime car certains salaires sont dérisoires, et d'autre part que, cette grève peut provoquer certains conflits entre assurés sociaux et leurs Caisses respectives. C'est pourquoi le Comité de Défense des Assurés Sociaux envoie ce jour au Préfet une lettre lui signalant les faits et l'invitant à prendre position en faveur des Assurés sociaux pour les conflits se produisant dans l'intervalle de la grève.

» Le Comité de Défense des Assurés sociaux de toute la région du Nord a jusqu'à présent gagné tous ses procès lors des conflits entre ses adhérents et les Caisses d'A. S.

» Pour tous renseignements écrire avec timbre pour réponse au Président, M. Paul DUCROCQ, *Palais de la Bière, Lille* ».

LOTERIE DES REGIONS LIBEREES

Le tirage de la 6me Série est reporté au

4 JUILLET

METZ

9000

Le Congrès national de l'Epicerie française à Calais

C'est, rappelons-le ce matin à 8 h. 30, que s'ouvre, au Théâtre Municipal de Calais, le Congrès National de l'Epicerie Française.

La plupart des délégués des régions environnantes sont arrivés hier soir à Calais. D'autres arrivèrent pendant la nuit, et les plus éloignés sont attendus aujourd'hui.

En l'honneur de ses hôtes de quelques jours, la vile de Calais était pavoisée aux couleurs de la Cité: bleu et rouge avec la « clef de la France », et aux couleurs nationales.

La politique régionale

PARTI SOCIALISTE

Une réunion d'information de la Fédération du Nord à la Mairie de Lille

La Fédération du Nord du Parti socialiste a tenu, hier, salle Jean-Jaurès, mairie de Lille, une grande réunion d'information, sous la présidence de M. **De Brabander**, assisté de MM. Laurent, député, et Lebas, ministre du Travail, membres du Bureau fédéral.

M. **Roger Salengro**, qui devait prendre la parole, s'était fait excuser. On sait que le ministre de l'Intérieur avait passé la nuit à résoudre le conflit des Grands Magasins et qu'il n'avait pu rendre sa sentence d'arbitrage qu'hier matin, à huit heures trente.

Plus de 400 délégués des sections et propagandistes assistaient à cette importante réunion.

Les tâches accomplies par le Gouvernement

M. **Lebas**, ministre du Travail, rappela brièvement le programme du Rassemblement Populaire, pour lequel le pays a voté.

Il en souligna les passages essentiels.

Aussi bien, sans hésitation, le Gouvernement de Front Populaire s'est-il résolument engagé dans la voie des réalisations.

Aujourd'hui, après trois semaines d'existence à peine, le bilan de son action est tel que déjà on peut dire que les engagements pris devant le corps électoral seront tenus.

La loi de 40 heures, les congés payés, les contrats collectifs, sont déjà des réalités et attestent la volonté gouvernementale.

Sans plus attendre, M. **Monnet**, ministre de l'Agriculture, déposera le projet des Offices des blés.

D'autres mesures suivront et ont déjà été prises en considération : prolongation de la scolarité obligatoire ; réparation des injustices commises à l'égard de certaines catégories de fonctionnaires, etc.

Conformément aux promesses faites et au désir nettement exprimé par tous les républicains, les Ligues fascistes à caractère paramilitaire ont été dissoutes.

La situation financière est sans doute très difficile, mais avec les mesures annoncées par M. Vincent-Auriol, ministre des Finances, nous sortirons le pays des difficultés qu'il traverse.

La tâche est lourde, mais nous aurons ainsi d'autant plus de mérite devant les masses ouvrières et paysannes.

M. Lebas, ministre du Travail, compte par ailleurs sur le concours de tous les militants du Parti et sur l'ensemble des sections pour soutenir et aider le gouvernement dans son œuvre de redressement économique.

Interviennent dans la discussion, MM. **Treveills (Aix), Fontenelle (Caestre), Guilleman (Capelle), Salomé (Ascq), Laurent**, député, **Cuvillon**, des Jeunesses Socialistes de Lille, **Foucaut (Sin-le-Noble), Beaurepaire (Emmerin), Rachel Lempereur**, du Comité National des Femmes Socialistes, **Van Wolput (Lille), Blotteau (Orchies), Cuisinier (Douai) Darou (Hazebrouck).**

Ces différentes interventions donnent à M. Lebas, ministre du Travail, l'occasion d'apporter un complément d'information, surtout en ce qui concerne l'Agriculture.

Il légitime par ailleurs avec force le dernier communiqué de M. Salengro, ministre de l'Intérieur et demande à tous d'en tenir compte.

La deuxième partie de cette Conférence d'informations était réservée aux derniers événements.

M. Lebas, ministre du Travail, fit un rappel judicieux des statuts du Parti socialiste et en demanda une application complète.

La séance prit fin dans le plus grand enthousiasme.

LES FÊTES DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce fut ensuite le défilé en tête duquel venait la Musique municipale jouant des marches entraînantes. Tour à tour en un dévalement d'allégresse, le Conseil municipal vit défiler les sociétés de pêche : « Les Gais Pêcheurs », les « Alevins du 13e » et d'autres. Vinrent ensuite les « Archers de Saint-Martin », les « Gilles de la rue d'Arcole », au haut de forme emplumé, les sociétés de beigneaux, de boules, de bouchons. Au passage on nota « Les Brouilleux d'Ménaches », les « Intimes de la Renaissance », au fez rouge ; les « Choux Blancs », les « Bigornos », de Ronchin ; « les Mal' Contins », les « Mal Bâtis », les « Cass' les Pots », les « Célibataires », « les Bons Vivants », aux casquettes de jockeys, « les Poches trouées », « les Chiqueurs », « les Fiévreux », « les Gars de la Marine », au bel uniforme blanc, tout pimpant neuf.

Les sociétés de bascules hydrauliques et de joûtes sur l'eau terminaient le défilé comme de coutume.

Par le boulevard Papin, la place Simon-Vollant, la rue de Paris et la rue des Manneliers, le cortège gagna la Grand'Place et la rue Nationale où eut lieu la dislocation.

Les sociétés se rendirent ensuite aux emplacements qui étaient désignés par la Municipalité et dont nous avons publié la liste. Les concours s'y déroulèrent paisiblement.

LE XXVIIIe CONGRÈS des Sociétés Musicales du Nord et du P.-de-C.

La Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, aux destinées de laquelle préside le dévoué M. L. Manaut, a tenu son 28e Congrès, hier, en notre ville. Malgré l'heure matinale — car la séance commença à 9 h. — de nombreux délégués assistèrent, en notre grand théâtre municipal, à cette séance où fut rendu compte en détail l'activite de la Fédération musicale pendant l'année écoulée.

Le président MANAUT annonça l'ouverture du Congrès à 9 heures. On remarquait au bureau la présence de MM. Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes, et Godefroy, vice-président de la Fédération ; Housieaux, administrateur ; Vanderstienne, trésorier ; Bréda, représentant la Fédération de Paris.

M. Manaut donna lecture du rapport moral de l'année, lequel retraça la vigoureuse activité de la Fédération musicale.

M. VANDERSTIENNE fit le compte rendu financier, et Me KAH, avocat-conseil de la Fédération, voulut bien aborder quelques sujets généraux, protestant notamment de la façon la plus ferme contre la suppression des subventions annuelles aux sociétés musicales sur les budgets de 1935 et 1936, décision découlant des récents décrets-lois. Avec cœur et passion, il rappela tout le goût des populations flamandes pour l'art musical, que notre compositeur lillois Lalo a illustré.

M. BOMMART, président de la Grande Fanfare de Fives, éleva une protestation contre la création d'une harmonie au poste radiophonique de Radio P.T.T. Nord.

Le maitre Albert ROUSSEL, président d'honneur de la Fédération, dont la présence au Congrès est un signe de réconfort, d'encouragement et de vive sympathie, arriva à cet instant.

M. Manaut lui souhaita la bienvenue en termes de fraternelle amitié. Il se fit l'interprète des nombreuses sociétés musicales du Nord d'avoir bien voulu accepter d'assister à ce Congrès et fit l'éloge des nombreuses sociétés musicales du département du Nord et du Pas-de-Calais, qui groupent dans leur sein de vrais amateurs qui se retrouvent toujours dans l'union du travail et des manifestations artistiques. La péroraison, saluée d'applaudissements, fut pour le maitre l'affirmation de la conjugaison harmonieuse de la musique universelle, capable de rapprocher les peuples.

Puis, le bureau de la Fédération reçut les représentants de l'administration municipale et les délégués des fêtes du secteur de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne. Des allocutions furent échangées.

Les auditions artistiques

Des auditions artistiques de réelle valeur, données avec le concours de jeunes artistes des classes d'ensemble d'instruments à vent que dirige M. Henri Bouillard et ceux de la classe de clarinette du Conservatoire de Lille, dont le professeur est M. Ferdinand Cappelle, firent particulièrement grande impression.

A l'issue du Congrès, une tombola fut tirée entre tous les congressistes, tandis que, durant la séance, la dévouée Mme Tournon, épouse du chef de la Musique du 43e, fit une ample distribution de la « marguerite fédérale », au bénéfice des œuvres de la Fédération.

Le bureau de la Fédération

Ajoutons également que, la veille, le Comité a élu, à l'unanimite, le bureau de la Federation des sociétés musicales, composé comme suit : presidents d'honneur : MM. Roussel et le commandant Pierre Dupont, chef de la Garde Républicaine ; MM. Manaut, président ; Godefroy et Laml, vice-présidents pour le Pas-de-Calais et le Nord ; Vanderstienne, secrétaire général ; Rousse, trésorier.

La réception des élus municipaux par la Comité des Fêtes du Secteur Saint-Maurice, Saint-Sauveur, Saint-Étienne

Le Comite des Fêtes du Secteur Saint-Maurice, Saint-Sauveur et Saint-Etienne convia hier matin les dignes representants de la Municipalité Lilloise à son siège, 69, rue Gustave Delory. Tous les membres du secteur se trouvaient assemblés pour la circonstance. La façade avait été joliment pavoisée et recouverte de velours. M. Salengro, qui aurait tenu à apporter sa vive sympathie à tous les commerçants de ce vibrant quartier, s'était fait excuser, retenu par les devoirs de sa charge.

M. SAINT-VENANT, député du Nord, arriva à la tête de la délégation qui comprenait MM. Coolen, Favières, Willems, adjoints au Maire de Lille ; Planque, secrétaire général de la Fédération ; Delvalée, Godinaut, Peeters, Martin, conseillers d'arrondissement ; Leroy, conseiller général ; Notterman, Pouillaude, Claes, Doosche, Corbu, Doyennette, Vandenberghe, Bauche, Leconte, Ghislaire, conseillers municipaux.

Ce fut M. CARPENTIER, président du Comité du Secteur, qui souhaita à M. Saint-Venant et à ses collègues une cordiale bienvenue. Il était entouré de MM. Matrau, vce-président ; Jules Suc, secrétaire général ; Kretzschmar, trésorier ; Abels, commissaire général et Steclebout, secrétaire adjoint ; Doom et Jules Dormieu, ainsi que les 15 membres du Comité. D'autres personnalités avaient tenu à assister à cette manifestation : MM. Dugniot, secrétaire général du Comité du Commerce et des Fêtes de Fives ; Auguste Labbe, du Caveau Lillois ; Delcourt, De Bruycker, aéronaute lillois; Larmignat, Planquart.

Des toasts furent échangés. M. CARPENTIER rappella la précédente réception il y a quatre ans dans ce même siège ; il remercia MM. Abels, Steclebout et les membres du Comité de leur collaboration aux fêtes organisées par le Secteur, la Municipalité qui a épaulé l'action de son aide morale et matérielle. Il brossa le programme des fêtes de grande envergure mis sur pied par le Comité.

M. SAINT-VENANT, député du Nord, tout en excusant l'absence de M. Salengro, affirma la collaboration, le dévouement, le concours de l'Administration municipale, pour donner un regain d'activité au commerce. Il félicita les dirigeants d'employer leur force à stimuler le commerce local, et assura les commerçants que l'action gouvernementale tendrait à une profonde réforme fiscale.

Après un hommage aux dévoués anciens présidents du Secteur, MM. Amédée Doyennette et Hector Blondel, un vin d'honneur fut servi. Après quoi les délégués se rendirent au Grand Théâtre où les reçut la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais.

La réception et la remise du fanion fédéral à la Chorale Municipale

Quittant le Grand Théâtre, les autorités municipales, le Comité de la Fédération ayant à sa tête MM. Manaut, Housieaux, Lamy, Gaujac, directeurs des Conservatoires de Valenciennes et Lille, suivi des congressistes, se rendirent, en cortège, précédés de la Musique Municipale et de la Chorale Municipale, à l'Hôtel de Ville, par les rues de Paris, des Sahuteaux. Sous le porche de l'Hôtel de Ville, le sympathique adjoint aux fêtes M. Coolen reçut les congressistes. Dans le grand hall tout le monde se massa.

M. COOLEN, prenant la parole, remercia le Comité de la Fédération d'avoir choisi Lille comme siège du 28e Congrès fédéral. Après quoi, la Chorale municipale, que préside activement M. BOUR, exécuta un vibrant vivat flamand. Puis M. ROUSSEL, président d'honneur de la Fédération, remercia la Ville de Lille de son chaleureux accueil, et M. Coolen remit à M. Housieaux, administrateur de la Fédération la médaille d'honneur de la Ville de Lille. Le terme final de cette manifestation devait être laissé à M. Dondeyne, président de l'Harmonie de Malo-les-Bains, qui remit le fanion fédéral à la Chorale Municipale.

Après les vins d'honneur, MM. Coolen, Planque, invitèrent les membres du Comité de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, les congressistes, ainsi que les représentants des Fêtes du Secteur Saint-Sauveur, Saint-Etienne, Saint-Maurice, à un amical déjeuner qui fut servi au restaurant de la Porte de Paris. C'est dans la plus franche gaieté musicale qu'il se poursuivit, malgré l'atmosphère étouffante du jour.

A son issue, MM. Coolen, représentant le Maire de Lille, et M. Carpentier prononcèrent de courtes allocutions.

LE GRAND FESTIVAL fédéral de musique et les manifestations de l'après-midi

Les festivités se sont poursuivies et ont pris plus d'ampleur dans l'après-midi.

D'innombrables ballonnets se sont encore échappés de « leur base », lâchés par des bambins et même par de grandes personnes, sans doute rajeunies par cette journée d'été ensoleillée. Les « bases » installées rue Faidherbe, rue de Bethune, rue Neuve, rue de Paris, rue de Tournai et avenue Eugène Varlin, connurent ainsi un grand succès.

Près de la Deûle, au Grand Carré tout plein de soleil et de verdure, le concours de pêche quasi rituel provoqua une émulation, une joute point du tout martiale de 15 à 16 heures. La coutume veut qu'on pêche peu de poisson lors de ces combats pacifiques. Il faut croire que les pêcheurs sont respectueux des us, puisque le gagnant de ce concours avait ramené tout juste quelques dizaines de grammes de poisson au bout de sa ligne. Poisson bientôt séché d'ailleurs, car l'ardent soleil de cette saison ne tolère nulle fraicheur.

Dès 15 heures, les societes musicales et chorales devant participer au cortège, puis aux concerts, s'assemblèrent aux environs de la Gare, rue de Tournai, rue Gustave-Delory, rue des Augustins, rue Enrico-Ferri.

A 15 h. 30, trois bombes éclatèrent à l'entrée de l'avenue Charles-Saint-Venant, annonçant le départ du cortège. Quittant la rue de Tournai pour la place de la Gare et se dirigeant vers la rue Faidherbe, composé par une centaine de sociétés, énumérées ci-dessous, il s'ébranla dans le fracas et la cacophonie des cuivres.

Derrière les trompettes de cavalerie costumés, venaient successivement : 1. Fanfare des Mineurs d'Abscon ; 2. Hénin-Liétard : Harmonie « La Houille des Mines de Drocourt » ; 3. Fanfare de Courrières ; 4. Grande Fanfare d'Armentières ; 5 Hellemmes : Musique municipale ; 6. Sin-le-Noble : Musique Ouvrière ; 7. Coulogne : Harmonie « La Sainte-Cécile » ; 8. Chorale de Liévin ; 9. Tressin : Harmonie « Les Amis Réunis » ; 10. Fretin : Harmonie l'Union Musicale ; 11. Fanfare de Fressain ; 12. Violaines : Harmonie Sainte-Cécile ; 13. Lannoy : Orphéon Michelet ; 14. Marquette : Les Trompettes Dévoués ; 15. Courcelles-les-Lens : Fanfare municipale ; 16. Audruicq : Musique municipale ; 17. Fresnes-sur-Escaut : Orphéon Ed. Schmidt ; 18. Annœullin : Harmonie Syndicale et Ouvrière ; 19. Pont-à-Marcq : Harmonie « Les Amis Réunis » ; 20. Erre : Harmonie municipale ; 21. Roubaix : Chorale l'Epeuloise ; 22. Sainghin-en-Weppes : Aevenir Musical ; 23. Le Doulieu : Harmonie « Les Amis Réunis » ; 24. Valenciennes : Fanfare « Les Amis Reunis » ; 25. Fanfare d'Aubigny et d'Aubencheul ; 26. Haubourdin : Orphéon mixte « La Lyre Amicale » ; 27. Douvrin : Harmonie municipale et ouvrière ; 28. Fanfare de Beuvry-les-Orchies ; 29. Montigny-en-Gohelle : Orphéon l'Avenir ; 30. Radinghem : Fanfare municipale ; 31. Flers-Breucq : Harmonie laïque Pasteur ; 32. Roost-Warendin : Fanfare « La Renaissance » ; 33. Thumeries: Fanfare « La Concorde » ; 34. Tourcoing : Orphéon « L'Echo de la Frontière » ; 35. Noyelles-Godault : Musique municipale ; 36. Marcq-en-Barœul : Harmonie « Les Amis du Plouich » ; 37. Faumont : Union Musicale ; 28. Camphin-en-Pévèle : Fanfare l'Avenir ; 39. Wasquehal : Harmonie municipale « La Jeune France » ; 40. Comines : Fanfare « La Jeanne d'Arc » ; 41. Flers-en-Escrebieux : l'Avenir Musical du Pont de la Deûle ; 42. Hulluch : Harmonie Saint-Elie ; 43. Lambersart : Club des XV ; 44. Verquin : Harmonie municipale ; 45. Loos : Fanfare l'Avenir ; 45 A. Hellemmes : Cercle Symphonique ; 45 B. Bourghelles : Harmonie l'Avenir ; 45 C. Wattrelos : Renaissance Chorales ; 46. Tourcoing : Fanfare cycliste ; 47. Epinoy : Fanfare l'Espérance ; 48. Hénin-Liétard : Union Chorale ; 49. Marquette : Fanfare l'Espérance ; 50. Harmonie de Bouchain ; 51. Douvrin : Philharmonie libre ; 52. La Revanche Hellemmoise ; 53. Orchies : Musique municipale ; 54. Rosendaël : Harmonie municipale ; 55. Billy-Berclau : Fanfare l'Union ; 56. Chorale « Les Méiomanes Roubaisiens » ; 57. Grenay : Fanfare municipale ; 58. Vermelles : Harmonie « La Concorde » ; 59. Rœulx : Harmonie « La Jeune France » ; 60. Beaurains : Le Réveil Musical; 61. Marcq-en-Barœul : Chorale « La Lyre Ouvrière » ; 62. Fanfare « Le Réveil d'Etaing » ; 63. Ostricourt : Fanfare « La Concorde » ; 14. Rosult : Harmonie municipale ; 65. Bauvin : Chorale Ouvrière ; 66. Loos-en-Gohelle : Harmonie municipale « La Concordia » ; 67. Illies-les-La Bassée : Fanfare municipale ; 68. Forest-sur-Marque : Fanfare Sainte-Cécile ; 69. Annœullin : Philharmonie Républicaine ; 70. Aix-Noulette : Harmonie « L'Indépendante » ; 71. Ascq : Harmonie « L'Avenir Musical » ; 72. Samer : Musique municipale ; 73. Flines-les-Raches : Harmonie municipale ; 74. Hellemmes : Union Chorale ; 75. Vermelles : Harmonie municipale ; 76. Wavrin : L'Avenir du Proletariat ; 77. Annay-sous-Lens : Harmonie municipale ; 78. Tourcoing : Cercle orphéonique « L'Amitié du Blanc-Seau » ; 80. L'Avenir Musical de Ronchin ; 81. Auchy-les-Orchies : Fanfare l'Avenir ; 82. Harmonie « La Bouvignienne » ; 83. Mons-en-Barœul : Chorale « La Lyrique » ; 84. U.N.C. des Bois-Blancs ; 85. Fanfare d'Hordain ; 86. Vieux-Condé : Société Mutuelle Union Chorale ; 87. Hénin-Liétard : Harmonie municipale ; 88. Douai : Avenir Musical d'Esquerchin ; 89. Baisieux : Harmonie municipale ; 90. Harmonie d'Annay-sous-Lens ; 91. Orphéon Linsellois ; 92. Auchy-les-Mines : Harmonie « La Jeunesse Municipale » ; 93. Tourcoing : Harmonie des Amicales laïques ; 94. Houplin-Ancoisne : Fanfare l'Union ; 95. Frais-Marais : Fanfare « La Concorde » ; 96. Nomain : Fanfare « L'Espérance » ; 97. Fanfare de Pommerœul.

Suant et soufflant... dans leurs instruments, les musiciens avançaient en un long défilé dans la foule des curieux.

Signes du temps : Des musiques ouvrières jouaient l' « Internationale », hymne du prolétariat ; des poings se levaient au-dessus des paquets de casquettes uniformes, salut du prolétariat ; des hommes vendaient de petits drapeaux rouges, emblèmes du prolétariat.

Le cortège passa place du Théâtre, avança dans la rue de Paris. Il se coupa bientôt en deux tronçons. L'un gagna le contour de l'Hôtel de Ville puis la rue Saint-Sauveur. L'autre continua son chemin par la rue du Molinel, la place de Bethune, les rues de Bethune, de la Vieille-Comédie, la place de Rihour, les rues Neuve et du Sec-Arembault.

Après la dislocation de chacun des cortèges, les musiciens assoiffés se rafraîchirent le palais dans les cafés d'alentour, puis groupés autour de leur drapeau respectif, se rendirent aux lieux qui leur avaient été fixés.

Les quartiers du centre s'emplirent alors de sons harmonieux. A chaque coin de rue, ou presque, des fanfares, des harmonies, des chorales, donnèrent des concerts qui groupèrent les passants pendant plusieurs heures.

A partir de 17 heures, le cortège des vétérans qui quitta le parvis Saint-Maurice et se rendit place de la Gare par les rues de Paris, des Manneliers, la Grand' Place, les rues des Manneliers et Faidherbe, eut aussi un beau succès.

Dans la soirée, à 22 h. 30, il y eut encore beaucoup de monde place Simon-Vollant pour voir, pour admirer le merveilleux feu d'artifice et l'embrasement de la Porte de Paris.

LA JOURNÉE DE LUNDI

Voici l'ensemble du programme des fêtes de la journée de lundi 22 juin :

Grande braderie rues de Paris, Saint-Sauveur, de Béthune, du Molinel, Neuve, du Sec-Arembault, de Tournai, Faidherbe, Gustave-Delory, place de la Gare.

10 h., grand Hall de l'Hôtel de Ville, réception en l'honneur des vieillards hospitalisés, Noces d'Or des époux Dujardin-Kerkhove, Kerckhove-Biébaut, Van-Brusel-De Blaere, Wandels-De Roose.

Après-midi, course de garçons de café, jeux divers, à 14 h.

15 h., Hôtel de Ville, tirage des primes aux sociétés du festival.

15 h., course cycliste, départ rue Gustave-Delory.

14 h., bascules hydrauliques rues Anatole-France, Sainte-Catherine, du Croquet.

15 h., joûtes sur l'eau, quai de la Basse-Deûle.

15 h., Cynophilie Ouvrière, façade de l'Esplanade.

18 h., kiosque de l'Esplanade, distribution générale des prix aux sociétés de jeux populaires.

18 h., épreuve de marche : départ rue de Paris.

19 h., fête aérostatique avenue Eugène-Varlin.

20 h., auditions artistiques, Grand' Place, par la Fanfare de Fives et la Chorale municipale. Voici le programme de ce beau concert :

Grande Fanfare de Fives : 1. Abnégation, allegro (Pellemeulle) ; 2. Marche aux Flambeaux No 1 (Meyerbeer) ; 3. Firenza, fantaisie ouverture (G. Allier) ; 4. Le dernier jour de la Terreur, drame symphonique (Litolff).

Chorale municipale : 5. La Houille (paroles de Maxime Riona, musique de Guillement-Billet) ; 6. Le Cor (musique de Flégier) ; 7. Les Bourgeois de Calais (G. Mouchet) ; 8. Le P'tit Quinquin (Desrousseaux-Capelle).

Grande Fanfare de Fives : 9. Fantaisie polonaise No 2 (Villermin) ; 10. Michel Servet, ouverture dramatique (Buisson) ; 11. Danse de Plébéiens, tarentelle pour 28 bugles (Maquet) ; 12. Le P'tit Quinquin, allegro (Mastio).

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »